

Collectif Stop Paradis Fiscaux 45  
c/o CCFD-Terre Solidaire  
51 Bd Aristide Briand  
45000 Orléans  
stop.paradisfiscaux.45@gmail.com

le 28 octobre 2015

sujet : élections régionales

Madame, Monsieur,

Nous vous écrivons en tant que citoyens de la région Centre et membres du collectif Stop Paradis Fiscaux 45 : notre mouvement, composé de six associations<sup>1</sup>, est fortement engagé depuis plus d'un an dans la lutte contre l'évasion fiscale qui prive la France, tout comme les pays en développement, de richesses qui pourraient servir au bien-être des populations.

Ainsi et selon les derniers chiffres de l'OCDE, l'optimisation fiscale agressive des entreprises multinationales nous ferait perdre à minima chaque année 9 milliards d'euros, soit un montant qui permettrait de passer sous le niveau des 3% du déficit public<sup>2</sup>.

De même, le manque à gagner pour les pays en développement se chiffre à 180 milliards d'euros selon le FMI, soit 1,5 fois plus que l'aide publique au développement reçue<sup>3</sup>.

Entre 2011 et 2014, 19 régions françaises sur 22 ont pris des engagements sur ce sujet<sup>4</sup>. En effet, les régions interpellées par les bénévoles des associations membres de la campagne Stop paradis Fiscaux ont été les premières à adopter des délibérations demandant aux banques d'être plus transparentes poussant ainsi l'Etat à adopter en juillet 2013 une juridiction contraignante vis à vis des banques<sup>5</sup>.

Aujourd'hui, il nous semble important que notre région s'engage résolument dans la lutte contre les paradis fiscaux et l'évasion fiscale en encourageant cette fois fortement les entreprises avec lesquelles elle travaille à être plus transparentes.

Une des mesures clés pour lutter contre les pratiques d'optimisation fiscale agressive des multinationales consiste à leur demander de rendre publiques des informations concernant leur activité (bénéfices, chiffre d'affaires, nombre d'employés) et les impôts qu'elles payent dans chacun des pays où elles sont présentes. La publication de ces informations aura trois effets bénéfiques :

---

<sup>1</sup> Attac 45, CCFD-Terre Solidaire, Collectif Roosevelt Loiret, Oxfam France, Secours Catholique, La Vie Nouvelle

<sup>2</sup><http://www.alterecoplus.fr/economie/evasion-fiscale-un-premier-pas-pour-taxer-les-multinationales-201510051657-00002235.html>

<sup>3</sup>[http://www.sbs.ox.ac.uk/sites/default/files/Business\\_Taxation/Docs/Publications/Working\\_Papers/Series\\_15/WP1509.pdf](http://www.sbs.ox.ac.uk/sites/default/files/Business_Taxation/Docs/Publications/Working_Papers/Series_15/WP1509.pdf)

<sup>4</sup>[http://www.stopparadisfiscaux.fr/IMG/pdf/Doc\\_avancees\\_TABLEAUX\\_Oct\\_13.pdf](http://www.stopparadisfiscaux.fr/IMG/pdf/Doc_avancees_TABLEAUX_Oct_13.pdf)

<sup>5</sup><http://www.stopparadisfiscaux.fr/que-font-les-etats/la-france/article/que-font-les-plus-grandes-banques>

- exercer un effet dissuasif sur les entreprises qui pratiquent l' « optimisation fiscale agressive »
- rétablir un équilibre face à la concurrence déloyale exercée par ces grandes entreprises sur les PME qui ne disposent pas d'un vaste réseau de filiales leur permettant de transférer des bénéfices dans des territoires à fiscalité faible.
- restaurer la confiance des citoyens dans les systèmes fiscaux nationaux, fortement ébranlée par les récents scandales qui ont pointé du doigt la capacité des grandes entreprises à échapper à l'impôt (Google, Starbucks, Amazon, Mc Donald, Luxleaks...)

Depuis 2013, les banques françaises sont obligées de rendre publiques ces informations, et ce en grande partie grâce à la forte mobilisation des collectivités locales et en particulier des régions.

Aujourd'hui, notre région a de nouveau l'opportunité d'envoyer un signal fort en faveur de la transparence **en encourageant fortement l'ensemble des entreprises avec qui elle travaille à publier les mêmes informations que les banques (mentionnées ci-dessus).**

Pour obtenir des résultats concrets dans la lutte contre les paradis fiscaux et l'évasion fiscale, tous les acteurs doivent se rassembler pour faire avancer la transparence financière. Nous avons pu mesurer le rôle décisif qu'ont joué les engagements des régions et des collectivités locales au moment du vote de la loi bancaire en 2013. Nous pensons que les régions doivent continuer d'être pionnières sur ce sujet et il serait regrettable que notre région reste en marge de la dynamique lancée par la plupart des régions françaises.

Aussi, nous vous proposons de vous rencontrer et/ou votre collègue tête de liste pour le Loiret, pour connaître votre position en ce domaine et l'engagement<sup>6</sup> que vous seriez prêt à prendre, dont la promotion d'une délibération type 2014<sup>7</sup>.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre vive considération.

Pour le Collectif

G. Boyer CCFD-Terre Solidaire

---

<sup>6</sup> engagement proposé en page suivante

<sup>7</sup> délibération annexée en fin de document

# DECLARATION D'ENGAGEMENT

« Région Stop paradis fiscaux »

Je soussigné .....

Candidats aux élections régionales de la Région .....

M'engage à lutter contre l'évasion fiscale et les paradis fiscaux et plus particulièrement à inviter l'ensemble des futurs titulaires de marchés à faire montre de transparence en fournissant annuellement tout au long de l'exécution des marchés, des informations au moins identiques à celles imposées aux banques par la loi de séparation bancaire adoptée en juillet 2013.

Date .....

Signature .....

**Engagement des collectivités territoriales pour la transparence  
des entreprises titulaires de marchés publics  
Délibération type 2014**

**[la collectivité territoriale XX]** invitera l'ensemble des futurs titulaires de marchés à faire montre de transparence en fournissant annuellement tout au long de l'exécution des marchés, des informations au moins identiques à celles imposées aux banques par la loi de séparation bancaire adoptée en juillet 2013.

Elle indiquera dans les clauses d'exécution des contrats :

«Pour manifester sa volonté de transparence, le titulaire est invité à présenter annuellement à **la collectivité territoriale XXX** au plus tard six mois après la reddition de ses comptes annuels, un état, pays par pays, portant information :

- de la raison sociale sous laquelle lui-même, ou l'ensemble des entités du périmètre de consolidation de ses comptes, opère ;
- du chiffre d'affaires et du résultat d'exercice enregistrés ;
- des effectifs employés ;
- des impôts et taxes versés
- des subventions publiques reçues».

L'ensemble de ces éléments fera l'objet d'une discussion en commission des finances et d'une présentation annuelle en Assemblée plénière avec le compte administratif. Au vu de ces éléments, **[la collectivité territoriale XX]** pourra décider de modifier et d'étendre le présent règlement.